



Strasbourg, le 8 décembre 2003

CDL-JU (2003) 39

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec
LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE LA RÉPUBLIQUE D'ALBANIE

CONFERENCE INTERNATIONALE
à l'occasion du
« CINQUIEME ANNIVERSAIRE
DE L'ADOPTION DE LA
CONSTITUTION ALBANAISE – BILAN ET
PERSPECTIVES »

Tirana, les 26-27 novembre 2003

CARNET DE BORD

La Commission de Venise a organisé avec la Cour constitutionnelle d'Albanie une Conférence à l'occasion du « Cinquième anniversaire de l'adoption de la Constitution albanaise – Bilan et perspectives » les 26-27 novembre 2003, à Tirana, Albanie.

La Conférence a été inaugurée par M. Alfred Moisiu, Président de la République ; M. Servet Pëllumbi, Président de l'Assemblée ; M. Fatos Nano, Premier ministre ainsi que M. Sabri Godo, co-président de la Commission constitutionnelle.

La Conférence a réuni environ 110 participants le premier jour, représentants du pouvoir exécutif, législatif, judiciaire et académique.

L'objectif de cette Conférence était principalement de tirer le bilan de cinq années de pratique de la Constitution, en présence de la plupart des membres de la Commission de Venise qui avaient accompagné le processus de rédaction constitutionnelle depuis 1991, pour, dans un deuxième temps lors d'une table ronde restreinte, identifier et évaluer les amendements constitutionnels qui pourraient être envisagés afin d'adapter le texte aux nécessités que la pratique aura relevé.

La délégation de la Commission de Venise était composée de :

- M. Bartole, membre suppléant de la Commission de Venise, Italie
- M. Batliner, ancien membre de la Commission de Venise, Liechtenstein;
- M. Russell, ancien membre de la Commission de Venise, Irlande;
- M. Polizzi, expert en droit électoral, Italie ;
- M. Locatelli, ancien directeur exécutif du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe;
- M. Traja, Juge, Cour européenne des Droits de l'Homme;
- M. Buquicchio, Secrétaire de la Commission de Venise.

La Conférence s'est articulée sur l'étude de thèmes majeurs de la vie constitutionnelle de l'Albanie : Constitution et institutions politiques, constitution et pouvoirs locaux, le rôle de la cour constitutionnelle en tant que garante de la constitution, aspects de certains droits fondamentaux, constitution et droit international, constitution et processus électoral.

La délégation avait obtenu en avance les rapports qui allaient être présentés sur chacun des thèmes cités ci-dessus et avait été en mesure de prendre ainsi connaissance des changements les plus importants que la constitution aura apporté dans la société et les institutions albanaises.

En outre, les nombreuses interventions, de représentants du pouvoir exécutif, parlementaire, de la société civile au cours de la Conférence, ont permis d'affiner encore davantage les éléments d'appréciation du texte constitutionnel.

La Conférence a révélé un consensus général pour tirer un bilan extrêmement positif de la constitution.

Des amendements constitutionnels pourraient néanmoins être prévus, sur certains points spécifiques et lors de la table ronde les participants sont convenus d'approfondir davantage la réflexion sur les quelques éléments identifiés lors de la Conférence. Sur la base de ces conclusions, des recommandations pourront être proposées et présentées aux autorités albanaises à qui il appartiendra d'évaluer l'opportunité de lancer un processus d'amendements constitutionnels.

La conférence a bénéficié d'une excellente couverture médiatique, une conférence de presse a été organisée le premier jour et diffusée sur les chaînes de télévision nationales.

Le programme, la liste des participants et les rapports de la délégation de la Commission de Venise seront disponibles sur le site de la Commission de Venise, <http://venice.coe.int/>.

Mlle Caroline Martin était chargée de l'organisation de cette Conférence, elle peut être contactée par téléphone au +33 388 41 338 23 ou par fax au +33 388 41 37 38, ou par e-mail : caroline.martin@coe.int pour toute information complémentaire.